

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-752

Règlement numéro Règlement numéro 2024-752 décrétant la tarification applicable aux demandes d'amendement aux plans et règlements d'urbanisme et l'analyse de projets et plans d'ensemble

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-752 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-752 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité, le 15^e jour de janvier 2025 entre 8 h30 et 16 h 30.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Emilie Guillemette